

Infirmier de Santé au Travail



Membre de l'équipe pluridisciplinaire de proximité, l'infirmier de Santé au Travail contribue au suivi de la santé au travail des salariés dans le cadre d'un protocole établi avec le médecin du travail.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- **Réaliser les visites d'information et de prévention (VIP)** ainsi que leur renouvellement dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés en tenant compte des risques professionnels auxquels ils sont exposés,
→ voir au verso : suivi infirmier
- **Participer aux actions en milieu de travail**, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail (addiction, nutrition...) en sensibilisant et en informant les salariés,
- **Participer à des actions d'information collectives** conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées
- **Concourir au recueil d'observations** et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études pour une veille sanitaire,
- **Réaliser des examens complémentaires** : audiogramme, exploration fonctionnelle respiratoire (EFR), visiotest...

Suivi et entretien infirmier

Un entretien infirmier peut être mis en place pour réaliser les activités confiées à l'infirmier par le protocole prévu à l'article R.4623-14 du Code du Travail. Cet entretien donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi qui ne comporte aucune mention relative à l'aptitude ou l'inaptitude médicale du salarié.

RÉALISÉ PAR :

Un infirmier diplômé d'Etat formé en **Santé au travail**, recruté après avis du médecin du travail, qui effectue sa mission sous la responsabilité du médecin du travail dans le **cadre d'une équipe pluridisciplinaire**.



QUELS OBJECTIFS ?

- Réaliser les visites d'information et de prévention (VIP) en fonction du risque professionnel auquel est exposé le salarié, et en fonction de son état de santé. S'il le juge nécessaire, l'infirmier de santé au travail peut orienter le salarié vers le médecin du travail.
- Sensibiliser les salariés à la prévention des risques professionnels

COMMENT SE DÉROULE-T-IL ?

L'infirmier de santé au travail :

- **recueille des informations** sur l'état de santé physique et psychique du salarié, sur le poste de travail (conditions de travail, risques professionnels, Équipements de Protection Individuelle...),
- **réalise des examens** complémentaires à l'issue de l'examen initial,
- remet une **attestation de suivi infirmier** au salarié,
- **restitue au médecin du travail** ses conclusions, afin de définir un suivi médical adapté pour le salarié.